L'avocat vous répond

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **4 (1974)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

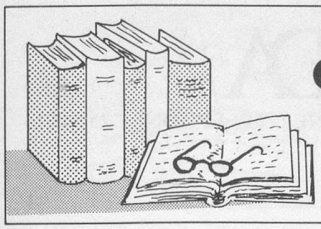

CHRONIQUE LITTERAIRE

Lignes et caractères

A Contre-courant
Lieder de Jacques-René Fiechter
Ce poète de 80 printemps (il en porte 15 de moins), ce Jurassien qui a fait rayonner son amour du pays sous le ciel éternellement bleu du Moyen-Orient (en Egypte notamment, où il occupa de hautes fonctions), n'en est pas à son coup d'essai. En 1916 déjà, ce furent «Les chansons à Miane» suivies au cours des ans du «Rosaire estival», de «Gammes et préludes», du «Chant du Carmel», de «Contrepoint», de «Quarante chants d'arrière-automne» et de «Nocturnales». Prix Follope, médaille d'or de l'Université de Lausanne, prix de poésie de l'Etat de Berne et de la Ville de Genève, édité en Suisse, en Egypte et à Paris, Jacques-René Fiechter nous donne aujourd'hui cet admirable «A Contre-courant», recueil de lieder où les mots chantent et, tout naturellement, composent des mélodies.

Hauts lieux de mon pays, je bénis l'heure élue,
cette gloire et la paix qui vous est dévolue,
lorsque, à la fin du jour,
votre visage aimé
prend la grave douceur des morts aux yeux fermés.

Un recueil d'amour, de feu, de joie, de beauté délicate et rythmée, de transparences et de couleurs. Jean Cuttat, auteur de la préface, définit l'art de Fiechter en quelques mots: «Un chant inoubliable dont le lyrisme sévère, à la voix ample et dépouillée, retentit dans les lettres romandes avec une intense noblesse.»
Un très beau livre. Bienfaisant, reposant, lumineux. A méditer et, si l'on aime la musique, à lire à haute voix.
Editions littéraires romandes, Genève 1973. Avec des gravures originales de Roger Voser). G.

Si l'actualité vous intéresse:
La Drogue
Le dernier paru de la très belle collection des Petits Livres Silva est consacré à un des grands problèmes de notre temps, celui de l'usage, du trafic et des dégâts irréversibles causés par les stupéfiants. Cet ouvrage est un document passionnant et instructif.
Très richement illustré en couleurs par Yves Debraine, reporter-photographe, ce livre est un vivant reportage, dur, impitoyable, mais vrai. Il emmène le lecteur dans un voyage aux enfers, en France, Hollande, au Népal et en Suisse principalement, où les plus éminentes personnalités spécialistes de tout ce qui gravite autour de la drogue, ont été interviewées par l'auteur du texte, Georges Gygax. Un document, certes, mais aussi, grâce aux renseignements très vulgarisés qu'il apporte, un moyen de prévention.
(«La Drogue», Editions Silva,
Hardturmstrasse 169, 8005 Zurich.)
Fr. 7.60 + 300 points Silva.

L'avocat vous répond:

Question de Mme X à L.
Ma mère a été renversée par une automobile, en ville, alors qu'elle traversait la chaussée en empruntant un passage de sécurité. Voilà une semaine que ma mère est à l'hôpital. Elle souffre d'une double fracture à la jambe et d'une fracture de l'épaule. L'automobiliste fautif n'a pas pris contact avec moi, ni son assurance. Que puis-je faire?

Réponse: Etant donné que votre mère a été blessée, il est presque certain qu'un rapport de gendarmerie de la Police municipale de la commune, sur le territoire de laquelle s'est produit l'accident, a été établi. Un rapport décrit la manière dont l'accident s'est passé et retranscrit le témoignage des témoins éventuels. Très souvent, il comporte une dénonciation à l'autorité pénale indiquant quelles sont les règles de la circulation qui ont été transgressées.
En premier stade, nous vous conseillons donc de demander immédiatement ce rapport, soit à la gendarmerie, soit à la police. Par ce document vous apprendrez également le nom et l'adresse du conducteur impliqué ainsi que celle de son assurance couvrant son véhicule en responsabilité civile. Vous vous mettrez en rapport avec cette assurance. Votre mère a droit aux frais de traitement et de convalescence nécessités par son état, la perte de gain éventuelle au fait qu'elle n'a pu travailler, à la réparation du dommage matériel qu'elle a subi (vêtements déchirés, endommagés ou tachés), ainsi qu'à une certaine somme d'argent pour réparation morale qui vient compenser en quelque sorte les souffrances que lui ont occasionné cet accident.
Dans l'hypothèse où le pronostic des médecins serait défavorable, en ce sens que votre mère serait totalement ou partiellement invalide, il y aurait alors lieu de fixer une rente qui serait due par l'assurance de l'automobiliste fautif.
De son côté, l'assurance fera réduire ses prestations s'il existe une faute à la charge de votre mère. En effet, le passage de sécurité n'assure pas une impunité totale sur le plan légal aux piétons. Celui-ci commet une faute s'il s'y engage sans avoir pris les précautions nécessaires.
En tout état de cause, nous vous conseillons de consulter un avocat qui défendra les intérêts de votre mère sur le plan civil et sur le plan pénal.
Sur le plan pénal, votre mère devra se porter partie civile dans le cadre de l'enquête ouverte contre l'automobiliste, peut-être même, si elle a commis une faute, sera-t-elle, elle aussi accusée.
Sur le plan civil, votre avocat pourra, s'il n'obtient pas satisfaction de la part de l'assurance de l'automobiliste, ouvrir action contre cette assurance et contre l'automobiliste afin d'obtenir des prestations qui sont dues. Nous signalons encore qu'au cas où l'état de fortune de votre mère ne lui permettrait pas de consulter un avocat, elle a la possibilité, par votre intermédiaire, d'obtenir l'assistance judiciaire cantonale. C'est alors l'Etat qui fera l'avance des frais de procès et d'avocat.
M. X.Y.